



# Évacuation des eaux usées et pluviales d'1 lotissement

Par **NESME René**, le **15/02/2011** à **18:34**

Bonjour,

membre du bureau d'une association syndicale de copropriétaires je vous sollicite pour savoir si nous pouvons aller en justice pour attaquer le lotisseur à propos des malfaçons constatées dans la mise en place du réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales du lotissement.

Sachant que le lotissement a plus de 30 ans d'existence, avons nous encore la possibilité d'un recours? ou bien est-ce trop tard?

Après différents déboires au fil des ans avec notre Lotisseur, nous avons récemment après la survenue d'incidents graves sur notre lotissement (fuites suite à une rupture de canalisation dans un lot de la copropriété) fait procéder par une société spécialisée à une inspection par caméra d'une partie de notre réseau d'évacuation. Les photos sont éloquentes et indiquent que la pose de ce réseau d'évacuation à été implanté et posé en dépit des règles de l'art.

Un recours est-il encore possible? si oui de quel type?

En vous remerciant par avance de votre réponse.

Respectueuses salutations.